

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 24–26 mai 2004**

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2004/5-E**  
21 avril 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉDUCTION DU NOMBRE DES SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

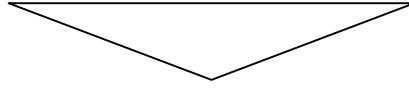
### **Mise en oeuvre de la recommandation q) relative à la gouvernance**

Le 23 avril 2004, le Bureau a approuvé les recommandations de son Groupe directeur sur la gouvernance concernant la réduction du nombre des sessions du Conseil d'administration et les soumet au Conseil par le biais du présent document pour approbation.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil d'administration approuve la réduction du nombre de ses sessions de quatre à trois par an, selon la proposition contenue dans le document WFP/EB.A/2004/5-E.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



---

## ANTECEDENTS

1. Le 14 janvier 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/162<sup>1</sup> portant entre autres sur les organes directeurs des fonds et programmes de développement des Nations Unies. La résolution a stipulé que chaque Conseil devrait tenir une session annuelle, à la date qui lui convient, et des sessions ordinaires dans l'intervalle entre deux sessions annuelles.
2. En 1996, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a décidé à sa quarantième session qu'une session ordinaire (consacrée à des questions d'organisation) aurait lieu en janvier 1996. La session annuelle prévue pour avril ou mai devait être immédiatement suivie ou précédée d'une session ordinaire. Une troisième session ordinaire se tiendrait en octobre ou novembre.
3. En 2000, le Groupe de travail sur la gouvernance a recommandé dans son Rapport à la session annuelle du Conseil d'administration que le nombre des sessions du Conseil soit ramené de quatre à trois par an —recommandation initiale q)<sup>2</sup>— en combinant la deuxième session ordinaire et la session annuelle; ensemble, ces deux sessions ne devaient pas durer plus d'une semaine. Cependant, il a été convenu que cela ne serait possible qu'après la mise en œuvre des recommandations pertinentes en matière de gouvernance, en particulier la recommandation g) relative aux principes de programmation.
4. À sa troisième session ordinaire en 2002, le Conseil d'administration a examiné ses processus de programmation en vue de les harmoniser avec ceux des autres fonds et programmes. Il a également décidé que les dates habituelles de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire, qui se tiennent normalement en mai, seraient modifiées pour se conformer au calendrier de travail des autres fonds et programmes et que la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration se tiendrait en juin, immédiatement après la session annuelle (2000/EB.3/3). Il convient de noter que le nombre des sessions des fonds et programmes basés à New York est limité à trois depuis 2000.

---

## NATURE DU PROBLEME

5. En ce qui concerne les dates de la session annuelle, il convient de tenir compte du fait que le PAM a été prié de ne pas programmer de réunion du Conseil d'administration le 2 juin qui est un jour férié en Italie. Il n'est donc pas souhaitable de prévoir une session du Conseil d'administration pendant la première semaine de juin. Une solution consisterait à programmer la nouvelle session annuelle soit la dernière semaine de mai, soit la semaine venant après le 2 juin. Si la session annuelle a lieu en juin, il faudra en coordonner les dates avec la FAO afin d'éviter un chevauchement avec la session du Conseil de la FAO, habituellement convoquée en juin dans les années impaires.

---

<sup>1</sup> Résolution 48/162 de l'Assemblée générale: Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

<sup>2</sup> La recommandation q) est ainsi libellée: " Le nombre des sessions annuelles du Conseil devrait être ramené de quatre à trois et le nombre total de jours de réunion de 14 à 11. Normalement, les consultations informelles devraient être intégrées à cette période de réunion."



## RECOMMANDATION

6. Puisque la plupart des recommandations relatives à la gouvernance ont été appliquées, et pour harmoniser le programme des sessions du Conseil d'administration avec celles des autres fonds et programmes des Nations Unies, il est recommandé de mettre en oeuvre la recommandation q) du Groupe de travail sur la gouvernance consistant à ramener le nombre des sessions du Conseil d'administration du PAM de quatre à trois par an, à partir de 2005, en combinant la session annuelle et la deuxième session ordinaire en une seule session annuelle qui aurait lieu en mai/juin.
7. Le calendrier des sessions du Conseil d'administration serait souple afin de tenir compte des dates des réunions des autres organisations basées à Rome mais il serait en principe configuré comme suit:
  - Première session ordinaire: février
  - Session annuelle: mai/juin
  - Deuxième session ordinaire: octobre

### Ordres du jour des sessions du Conseil

8. L'ordre du jour des sessions resterait inchangé à l'exception de celui de la session annuelle qui combinerait les ordres du jour de l'ancienne session annuelle et de la deuxième session ordinaire afin de se conformer à la décision du Conseil en matière d'harmonisation, évoquée ci-dessus.

### Nombre de jours

9. Sur la base de la durée des sessions du Conseil au cours des années précédentes —environ 14 jours par an— il est proposé que le Conseil se fixe un objectif d'un maximum de 15 jours par an, avec des sessions ne dépassant pas cinq jours. Le Conseil d'administration voudra peut-être en tenir compte au moment de l'examen de son Programme de travail biennal, en octobre de chaque année.

